

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

---

En vue du prochain comité syndical en date du lundi 2 mars 2020 à Chateaugiron (salle Saint Pierre – 18h30), il est présenté l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 3 février 2020 ..... 1
  2. Approbation du compte administratif 2019 ..... 1
  3. Approbation du compte de gestion 2019..... 2
  4. Affectation définitive des résultats ..... 3
  5. Participation des EPCI pour 2020..... 3
  6. Budget primitif 2020..... 3
  7. Animation BREIZH BOCAGE 2020 ..... 4
  8. Programme d'actions 2020 ..... 5
  9. Informations et divers ..... 5
  10. Délégations des attributions du comité syndical au président..... 5
- 

#### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2020**

**Il sera demandé à l'assemblée d'approuver le dernier compte rendu du comité syndical.**

#### **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le compte administratif 2019 du Syndicat de la Seiche est détaillé ci-dessous.

**A ce jour, les résultats qui vous sont présentés sont provisoires car nous sommes dans l'attente de l'édition définitive du compte de gestion qui sera effective le 2 mars.**

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A      339 197,09	G      402 029,21
	Section d'investissement	B      306 205,27	H      201 680,74
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C <small>(si déficit)</small>	I      574,47 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J      26 788,10 <small>(si excédent)</small>
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		645 402,36 <small>= A+B+C+D</small>	631 072,52 <small>= G+H+I+J</small>
<b>RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2020 (1)</b>	Section de fonctionnement	E      0,00	K      0,00
	Section d'investissement	F      122 807,19	L      0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	122 807,19 <small>= E+F</small>	0,00 <small>= K+L</small>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	339 197,09 <small>= A+C+E</small>	402 603,68 <small>= G+I+K</small>
	Section d'investissement	429 012,46 <small>= B+D+F</small>	228 468,84 <small>= H+J+L</small>
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	768 209,55 <small>= A+B+C+D+E+F</small>	631 072,52 <small>= G+H+I+J+K+L</small>

Par conséquent, en attente de validation du compte de gestion par la trésorerie de Chateaugiron, les chiffres provisoires du compte administratif pour l'exercice 2019 sont :

- un excédent de fonctionnement de 62 832,12 €
- et pour la section d'investissement, un déficit de 104 524,53 €.

En tenant compte des résultats des années antérieures, le résultat de clôture pour 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 63 406,59 € et un déficit d'investissement de 77 736,43 €.

Les résultats du compte administratif définitifs seront présentés en séance.

**Il sera demandé aux membres du comité syndical après en avoir délibéré d'APPROUVER le compte administratif définitif 2019 pour la section fonctionnement et la section d'investissement.**

### 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

*En considérant que les opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 sont concordantes avec le compte administratif, il sera proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

**Il sera demandé aux membres du comité syndical après en avoir délibéré d'APPROUVER le compte de gestion 2019.**

#### 4. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Sous réserve de la validation du résultat définitif 2019 de clôture, il sera proposé d'affecter au budget primitif 2020 les résultats suivants :

- 77 736,43 € à l'article D 001 (déficit d'investissement reporté)
- 63 406,59 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

**Il sera demandé aux membres du comité syndical après en avoir délibéré de :**  
- **VALIDER l'affectation des résultats tel que présenté ci-dessus.**

#### 5. PARTICIPATION DES EPCI POUR 2020

Il sera proposé, comme défini lors du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire d'augmenter la participation à 2.05€ par habitant en 2020 (sur la base de la population DGF 2019 des EPCI membres conformément aux statuts du syndicat). La déduction de 0.46 ct € est effective cette année pour les EPCI maîtres d'ouvrage du programme Breizh Bocage. La participation pour 2020 s'élève à 266 545,05euros.

Nom de l'EPCI	Cotisation par hab 2020
CA VITRE COMMUNAUTE	46 428,81 €
CC AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	30 469,58 €
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	5 680,15 €
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	33 410,94 €
RENNES METROPOLE	147 743,23 €
CC DU PAYS DE CRAON	2 812,33 €
	<b>266 545,05 €</b>

**Il sera demandé aux membres du comité syndical après en avoir délibéré :**  
- **D'ACCEPTER la participation des EPCI telle que détaillée ci-dessus**  
- **AUTORISER Monsieur le Président à émettre les titres correspondants**

#### 6. BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif 2020, détaillé dans les tableaux ci-annexés, et reprenant les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2019, s'équilibre comme suit et selon l'affectation définitive des résultats :

- **Section de fonctionnement équilibrée à 574 934.05 €**
- **Section d'investissement équilibrée à 738 633,39 €**

**Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :**

- **ACCEPTER le budget primitif tel que présenté au cours de la séance.**

## **7. ANIMATION BREIZH BOCAGE 2020**

Afin de pouvoir compléter le dossier de demande de subvention de l'animation 2020 du programme Breizh Bocage, il est demandé par la DRAAF de prendre une délibération comme tous les ans.

**CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour l'animation Breizh Bocage 2020, Monsieur le Président a rappelé les missions du technicien bocage :**

- Démarcher l'ensemble des agriculteurs des communes définies comme prioritaires pour 2020. Les exploitants agricoles seront contactés individuellement. Un linéaire entre 15 à 20 km est souhaité pour cette année, avec la moitié de création de haies implantés sur talus.
- Animer les actions inscrites dans le cadre du projet d'arrêté de la ZSCE du second CTBV de la Seiche.
- Animer les MAEC Bocage, dans la mesure où le Syndicat de la Seiche est porteur d'un PAEC à l'échelle du territoire de son bassin versant.
- Entretien des plantations réalisées.
- Animer des chantiers de régénérations naturelles assistées.
- Animer des formations de taille et d'entretien.
- Accompagner les communes pour protéger le bocage dans leurs documents d'urbanisme. Ce travail de recensement va dans le sens des orientations du SAGE Vilaine qui demande qu'une commission bocage soit mise en place au niveau communal.
- Développer des outils de communication pour informer sur le programme Breizh Bocage et sensibiliser sur la préservation et la valorisation du bocage.
- Animer un comité de pilotage local qui se réunira en fin d'année pour présenter les projets

Après avoir présenté **le plan de financement prévisionnel de l'animation Breizh Bocage 2020** comme ci-dessous :

<b>Organismes financeurs</b>	<b>%</b>	<b>€ HT</b>
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Département 35	70 %	26 740 €
Syndicat Mixte du bassin versant de la Seiche	30 %	11 460 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>38 200 €</b>

**Par conséquent, les membres du comité syndical auront à délibérer pour :**

- **APPROUVER ce plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus,**
- **APPROUVER le programme d'animation Breizh Bocage 2020,**
- **AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l'année 2020 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 70 %) nécessaires pour la mise en œuvre du programme Breizh Bocage et des actions bocagères,**
- **AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

## 8. PROGRAMME D' ACTIONS 2020

Dans le cadre de son soutien financier, la Région Bretagne demande à ce que soit annexé à la demande de subvention une délibération de la maîtrise d'ouvrage sollicitant explicitement la Région. Il en est de même pour le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Le contenu du programme 2020 sera rappelé en séance.

**Il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :**

- **APPROUVER** le plan de financement 2020 tel que présenté au ROB et adopté le 3 février 2020
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions de l'année 2020 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, du Conseil départemental 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :
  - la mise en œuvre des actions de l'année 2020 dans le cadre du CTBV de la Seiche 2019-2024 et du POI de la Région Bretagne
  - le financement des postes de la cellule animation : animatrice-coordinatrice/secrétaire-comptable, animatrice agricole, technicien de rivière, apprenti et technicien bocage.
- **ACCEPTER** que les crédits soient inscrits au BP 2020

## 9. INFORMATIONS ET DIVERS

Un point sera présenté sur les dossiers en cours.

## 10. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le 28 janvier 2020.